FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Jeudi 8 Février 1923

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE GASPILLAGE DE NOS FINANCES

Le ministre des Finances a eu un mot plaisant, l'autre jour, à la Chambre : « Le budget est voté, a-t-il dit, il ne reste plus maintenant qu'à l'équilibrer ! » Cette boutade est la peinture du régime fâcheux institué par les pouvoirs publics en matière de finances. On dépense d'abord. Ensuite on cherche les ressources !

Le flot montant des dépenses

Les contribuables doivent ouvrir les yeux. C'est leur argent qu'on dilapide, d'un cœur léger, entre deux discours ou deux bons mots. En 1913 les dépenses totales du budget français s'élevaient à 5 milliards. Si l'on appliquait le coefficient 3 que l'Etat dispute encore si âprement aux sinistrés on arriverait à 15 milliards. Nous sommes loin de compte. Les dépenses nationales sont passées à 10 milliards 400 millions en 1914 ; elles atteignaient 37 milliards en 1916, 56 milliards 619 millions en 1918, année du suprême effort de la guerre ; elles étaient encore à 48 milliards 700 millions en 1922.

Pour 1923 les dépenses du budget général atteignent 23 milliards 971 millions plus 23 milliards du service de la dette et des dépenses recouvrables, soit près de 47 milliards.

Eh bien, les électeurs doivent le dire franchement à leurs représentants : Il n'est pas possible que cela continue !

Ce qui fait l'infériorité du contribuable c'est qu'il ne sait rien du budget, ni de la répartition des dépenses, ni de l'emploi des crédits, ni même souvent des impôts variables, multiples et clandestins qu'on vote pour boucher les trous.

Je vais vous donner un exemple typique de la façon dont est voté le budget des dépenses, le plus sérieux parce qu'il conditionne l'autre, celui des recettes.

Le gouvernement a déposé son projet de budget il y a quelques mois. La Chambre vient d'en terminer l'examen et le vote.

Les dépenses prévues (pour le budget ordinaire) étaient arrêtées d'accord avec la commission des Finances à 22 milliards 925 millions. Les augmentations votées au hasard des amendements à la Chambre, les augmentations demandées depuis par le gouvernement ont accru les dépenses d'un milliard 46 millions ! Il reste un milliard de plus à trouver comme recettes. N'est-ce pas délicieux comme système d'administration ?

Mauvaise répartition des recettes

Mais parlons des recettes. La France se trouve en face d'un déficit de 3 milliards 695 millions (pour le budget ordinaire seulement, étant donné qu'il y a 23 milliards de dépenses extraordinaires à combler d'autre part). C'est en cette circonstance que les libéralités du Parlement se sont exercées. D'abord le retard apporté au vote du budget diminue la plus-value de certains impôts de deux mois, soit d'une centaine de millions. Puis on a dégrevé les vins fins de 18 millions, les vins alcoolisés de 25 millions, les impôts divers (sur le revenu, les traitements, les professions non commerciales, etc.) de 151 millions et demi.

M. de Lasteyrie, qui est pince-sans-rire, a trouvé tout naturel de vouloir augmenter de 20 pour cent tous les impôts pour se consoler de ces petits abattements.

Les contribuables doivent savoir quels sont ceux qui « trinqueraient » dans cette opération. Ce ne sont pas les viticulteurs, dégrevés comme on vient de le voir, soyez-en sûrs.

Voici le rendement des principaux impôts pour 1922 :

Bénéfices industriels et commerciaux.....	748.879.200 fr.
Impôt sur les salaires...	273.358.500 fr.
Bénéfices des professions non commerciales....	41.766.200 fr.
Impôt sur le revenu....	993.923.200 fr.

Total environ 2 milliards 60 millions.

J'ai oublié à dessein le rendement d'un impôt :

Bénéfices agricoles.....	16.904.200 fr.

Voilà ce que paient les gens de la Beauce, de la Bourgogne, du Bordelais, du Rhône et de la Provence !

Nous sommes d'accord pour alléger la charge du petit cultivateur comparable à l'artisan de nos villes. Celui-là paie la Nation en travail. Mais il y a les gros propriétaires qui devraient tenir des livres, et qui devraient payer comme industriels agricoles.

Pour mettre de l'ordre

Si on veut remettre de l'ordre dans les finances du pays, la solution n'est pas si compliquée :

I. Réduire les dépenses exagérées de l'Etat.

II. Renoncer au système des subventions, des exonérations, accordées dans un but électoral par le Parlement.

III. Etablir l'égalité fiscale en prélevant sur tous les bénéfices de la terre ou de l'industrie, suivant un taux progressif.

IV. Donner à chaque région le droit de voter son budget autonome de dépenses en proportion de ses ressources. Les contribuables pourront ainsi contrôler sur place l'emploi de leur argent et le gaspillage sera évité.

Jamais le Midi ne souscrira à mon programme...

Eug. GUILLAUME.

LES VILLES «SŒURS SIAMOISES» FRANCO-BELGE

L'industrie à Halluin-Menin

Notre laborieuse cité frontière se relève, mais elle manque de ressources pour subvenir aux besoins de ses assistés

Avec Menin, sa sœur belge, dont il n'est séparé d'un côté, que par la Lys, et de l'autre par les postes douaniers des deux pays, le gros bourg d'Halluin forme une agglomération de près de 30.000 habitants, mi-industrielle mi-commerciale, qui après avoir pansé la plupart de ses blessures de guerre, reprend peu à peu de son ancienne activité.

D'un côté de la Lys, se trouve Halluin, cité industrielle qui procure le travail et occupe les populations. De l'autre, Menin, la commerçante qui fournit la main-d'œuvre et contribue, pour la plus large part, à l'approvisionnement des deux cités frontières.

Véritables sœurs siamoises, Halluin et Menin ne vivent que l'une par l'autre et sont si intimement liées entre elles, qu'elles ne forment qu'un tout, coupé au centre par une ligne imaginaire qu'on nomme la « Frontière ». Si aisée qu'elle soit à franchir, cette ligne marquée de ci de là par un pavé qui dépasse, par une borne de pierre couverte de mousse, n'est pas sans importance. A l'heure actuelle surtout, elle crée, sinon une rivalité entre les deux villes, du moins certaines difficultés qui ne sont pas sans avoir de répercussion, notamment sur la vie d'Halluin industriel, momentanément désavantagé.

UNE VUE PANORAMIQUE D'HALLUIN *(Cliché Réveil)*

Une cité industrielle qui revit

Bien qu'assez éloignée du théâtre des opérations, Halluin avait été profondément atteinte par la guerre. Sur les 3.600 maisons qu'elle comptait en 1914, 1900 étaient partiellement démolies et plus de 700 complètement rasées à l'armistice.

Les dégâts industriels causés aux usines textiles et aux fabriques de chaises s'élevaient à 280 millions, valeur d'après-guerre, et les dommages immobiliers à plus de 10 millions valeur 1914.

La plupart des usines étaient vides. Plusieurs d'entre elles étaient complètement détruites. Dès l'armistice, on se mit cependant au travail avec activité et aujourd'hui la plupart des usines sont reconstruites.

Halluin compte maintenant 25 usines textiles, tissages, filatures, blanchisseries, teinturiers, occupant plus de 6.500 ouvriers.

Plusieurs de ces fabriques, les tissages Sion, Defretin et Gratry occupent plus et près de 1.000 ouvriers.

A l'industrie du Textile, s'ajoute l'industrie du Bois, qui dans les 10 chaiseries halluinoises occupe près de 1.500 ouvriers et ouvrières.

Halluin industriel est donc en pleine période de renaissance. Il compte déjà actuellement plus de 13.500 habitants.

La main-d'œuvre concurrente

De tous temps, les ouvriers halluinois ont été concurrencés par la main d'œuvre belge. La cité voisine, en effet, qui ne possède aucune industrie, a toujours fourni en masse, tisseurs, fileurs, chaisiers et ouvriers de toutes spécialités.

Jamais cependant, la proportion de la main-d'œuvre belge n'a été si élevée que depuis quelque temps. Sur les quelque 8.000 ouvriers qu'occupe l'industrie halluinoise, plus de 4.000 vivent en Belgique et passent tous les jours la frontière.

Aux heures des repas, c'est par milliers qu'ouvriers et ouvrières belges, formant un défilé ininterrompu, regagnent leur domicile. A Menin, où ils vivent dans des conditions beaucoup plus avantageuses qu'en France.

Conséquence inéluctable, par suite de la concurrence belge, bon nombre d'Halluinois se voient contraints d'aller chercher à s'occuper à Roubaix et Tourcoing.

Avec les avantages que donne le change, les ouvriers belges ont tout intérêt à venir à Halluin.

Les employeurs, de leur côté, ont tout intérêt aussi à les occuper, les travailleurs belges n'étant pas assujettis aux mêmes lois et règlements que leurs camarades français.

La vie étant meilleur marché à Menin, les ouvriers belges ne font que le minimum de dépenses en France.

Halluin industriel se trouve donc nettement désavantagé, à cause de la frontière, au profit de Menin la commerçante.

Des ressources pour les assistés halluinois

L'exode en masse des travailleurs belges, vers Halluin, crée encore une autre difficulté dont la ville frontière a à supporter tout le poids. Par suite de la concurrence de la main-d'œuvre spécialisée, les vieux ouvriers, ceux du Textile surtout, ne trouvent à s'embaucher que très difficilement.

Dans les usines, on leur préfère, en effet, les jeunes gens, dont le recrutement se fait avec la plus grande facilité.

Réduits au chômage avant l'âge de la retraite, ces ouvriers qui souvent pourraient et voudraient encore travailler, tombent à la charge de la commune qui, privée de ressources, ne peut que, dans une mesure tout à fait insignifiante, subvenir à leurs besoins.

Le maire Desmettre, nous disait hier que l'Hospice et le Bureau de bienfaisance d'Halluin ne disposent que d'un revenu annuel de 5.000 francs !... constitué par des fermages et des rentes sur l'Etat. Comment, avec des ressources si minimes, subvenir aux besoins des centaines d'indigents et d'assistés que compte la ville ?

Halluin indutriel se relève, c'est certain ; ses usines sont pour la plupart en pleine activité, mais, par suite de l'abondance de main-d'œuvre, elle compte de nombreux pauvres, ne « vivotant » que dans la médiocrité.

Cette situation particulière à la cité frontière ne peut laisser indifférents les Pouvoirs publics.

Halluin crie à l'aide ! Ses appels seront entendus !

Marcel POLVENT.

LA DOUANE BELGE A L'EXTREME FRONTIERE *(Cliché Réveil)*

Femmes et Journalistes

— Comment avez-vous donc laissé entrer cette dame sans la fouiller !...

Lire en quatrième page : LA SEANCE DE CLOTURE DU CONGRES NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE.

DANS LA RUHR

Le voyage du chancelier Cuno correspond à un regain de la résistance

Le voyage du Chancelier Cuno correspond à un regain d'agitation dans la Ruhr.

Le maître provisoire de l'Allemagne a stimulé le courage défaillant des populations désarmées par nos méthodes relativement douce d'occupation et on note, depuis sa tournée, des symptômes d'aggravation de la résistance.

Nous prenons contre les hauts fonctionnaires allemands qui ne s'inclinent pas devant nos ordres des mesures énergiques d'expulsion.

Dans le même ordre d'idées peut-être aurions-nous bien fait d'interdire l'accès de la Ruhr à l'indésirable Cuno.

On n'y a pas pensé, tant pis. Gaffe ou oubli ? Cette tolérance peut nous coûter cher. Elle indique déjà un fâcheux « flottement » au G. Q. G. de Dusseldorf.

Cuno a conféré avec Thyssen

Le chancelier Cuno, accompagné de M. Hugo Stinnes, s'est rendu à Mulheim, chez Auguste Thyssen.

L'entretien dura longtemps.

La première décision prise fut de créer en Allemagne non occupée, un comité de résistance armé de puissants moyens financiers et renforcé d'agents techniques.

Cet organisme aurait été confié au docteur Schmidt, oberbourgmestre de Dusseldorf, récemment expulsé.

Les cheminots de Trèves sont en grève

Les cheminots de Trèves ont tous abandonné leur poste. Le trafic entre Cologne et Trèves est interrompu ; plusieurs centaines de voyageurs sont restés en panne à Trèves ; les hôtels étant complets, ils furent couchés au petit bonheur.

Neuf milliards pour soutenir le moral du peuple

Berlin, 6. — En raison de l'aggravation de la situation économique, le gouvernement a décidé de mettre à la disposition des autorités compétentes, un nouveau crédit de deux milliards de marks, pour soutenir les mutilés de guerre, et un autre de sept milliards en faveur des classes moyennes et des petits rentiers.

Le sabotage des lignes téléphoniques

Essen, 6. — Les communications téléphoniques privées, interrompues hier après-midi, par mesure de représailles, ont été rétablies pendant la nuit, afin que la population ne fut pas privée du téléphone en cas d'urgence. Elles ont été interrompues de nouveau ce matin. Il en sera de même jusqu'à ce que les Allemands s'engagent à ne plus saboter les communications des autorités françaises.

Des journaux allemands réclament la rupture des relations diplomatiques

Berlin, 6. — La « Gazette de la Croix » réclame du gouvernement la rupture des relations diplomatiques.

« Les membres des commissions de contrôle doivent recevoir, dit-elle, un délai de 24 heures pour quitter le territoire allemand, et les civils français et belges doivent être internés comme suspects d'espionnage ou reconduits à la frontière.

» Il faut faire un grand geste politique et diplomatique, pour mettre pleinement en lumière aux yeux du monde entier, toute l'étendue de la violation du droit commise par les Français. »

Les "jérémiades" de M. Cuno ne valent pas une franche demande de pourparlers

Berlin, 6. — Avant son départ de Elberfeld, M. Cuno s'adressant à la foule, a déclaré qu'il s'était convaincu, au cours de son voyage, que la Ruhr et la Westphalie sont fermement unies entre elles et qu'elles résistent à l'action française et belge.

Mais, a-t-il ajouté, cela ne peut se faire que si l'Allemagne non occupée marche la main dans la main avec les territoires occupés.

A Munster également, le chancelier a pris la parole à une réunion organisée à l'occasion de l'ouverture de la diète provinciale.

Il a déclaré entre autres choses, que le but de la politique française n'était pas d'obtenir une sûreté financière économique ou politique ni même d'arriver à un compromis d'intérêts industriels mais seulement de mettre la main sur de nouveaux territoires sur du charbon et du coke.

Rien n'aurait pu éviter cette action dans la Ruhr sinon cette réponse : Prenez ! Et l'Allemagne n'est pas encore assez faible pour déclarer cela.

Il ne nous reste plus qu'à être unis pour nous défendre.

Sinon, le peuple allemand, l'économie allemande et l'empire allemand, sont perdus.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

Dans la Légion d'Honneur

M. STIRN
Sous-Préfet de Béthune

Nous avons annoncé, hier, que M. Stirn, Sous-Préfet de Béthune, avait été promu Chevalier de la Légion d'honneur.

Voici la photographie du nouveau légionnaire.

Un drame de la misère à Haillicourt

Une jeune veuve abandonnée a jeté, dans le canal, à Saint-Omer, son enfant infirme

Nous avons succinctement relaté, dans nos dernières éditions d'hier, le crime affreux d'une jeune femme d'Haillicourt (Pas-de-Calais), Louise Dufay, veuve Deleplanque, qui, poussée par la misère, se débarrassa de son bébé en le jetant vivant à l'eau. Voici de nouveaux détails sur cette navrante affaire.

Le calvaire d'une mère

Laure Dufay, âgée de 21 ans, était demeurée veuve avec deux enfants, l'un âgé de 4 ans, l'autre, la petite victime, âgée de quelques mois.

Ces enfants, nés d'un père qui mourut de la tuberculose, étaient chétifs et souffreteux, le dernier surtout qui, par surcroît, était atteint d'une déformation de la colonne vertébrale.

La jeune femme était dans une profonde misère. S'étant laissé séduire par un italien elle devint enceinte des œuvres de son amant qui l'abandonna. Aussi la perspective d'avoir sous peu un troisième enfant à sa charge, l'affola-t-elle au point de lui faire concevoir le crime mystérieux dont elle allait plus tard se rendre coupable.

Le 27 janvier dernier, Laure Dufay quitta Haillicourt, après avoir confié son aîné à des parents. Elle emportait son bébé.

Elle prit à 17 heures le train pour Saint-Omer et arrivée dans cette ville, elle fit à l'hospice une démarche pour qu'on y admît le petit être. Ayant essuyé un refus, elle s'adressa à la crèche municipale, mais là encore on refusa l'enfant.

De guerre lasse, la malheureuse mère perdit la tête. Passant le long du canal, loin de tout lieu habité, elle se laissa aller à son désespoir et laissa tomber à l'eau son précieux fardeau.

Comment on découvrit le crime monstrueux

Dernièrement, Laure Dufay revint à Haillicourt. Elle avait essayé de trouver de l'ouvrage à Saint-Omer et n'y avait point réussi.

Le maire d'Haillicourt, Louis Warembourg intrigué par la disparition de l'enfant, interrogea la mère qui déclara tout d'abord que son bébé était mort en route, entre Béthune et Burguette. Elle fut néanmoins mise en état d'arrestation et conduite à la gendarmerie d'Houdain.

Lundi matin, pendant son transfert à la prison de Béthune, la mère criminelle, rongée de remords, se décida à avouer son forfait.

Le parquet de Béthune, prévenu aussitôt a commencé une enquête. Il a ordonné des recherches au quai des Salines à St-Omer, d'où l'enfant fut précipité dans le canal.

Le Réveil Illustré

vient de paraître

Il publie cette semaine :

CARNAVAL, 1re page illustrée, par **Marcel Perelle** — **UN GRAND PEINTRE DE FLEURS LILLOIS: BAPTISTE MONNOYER**, par **G. G.** — **LE REVEIL DU 22**, fantaisie par **Alphonse Allais.** — **MASQUES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI**, par **Blanc-Lartisan.** — **L'AFFAIRE DU COURRIER DE LYON**, chronique romanesque, par **Léon Poirier.** — **L' VIEUX CARNAVAL ET SES CANCHONS**, par **Auguste Labbe.** — **L'ORGUEIL DE VIVRE**, notre nouveau roman d'amour, par **René Davenay.** — **AU PAYS DU FILM**, souvenir d'un extra, par **Ferri-Pisani.** — **UNE MISERE DOREE**, roman d'amour, par **Delly** — **L'HOMME QUI PLEURE**, roman d'amour, par **Pierre Rédinval** — **LA MODE ET LE FOYER**, par **Cousine Madeleine.** — **CHRONIQUE GASTRONOMIQUE**, par **Paul Annequin.** — **CHOSES ET AUTRES.**

Le Réveil Illustré

est en vente partout

16 Pages :: 20 Centimes

Lire en quatrième page :

L'Orgueil de vivre

Etude passionnelle de la décadence moderne

par René DAVENAY

Un drame à la Maison Centrale de Loos

Au cours d'une dispute un détenu a tué un de ses camarades à coups de tisonnier

Grand émoi lundi après-midi, parmi les 667 détenus abrités à la Colonie pénitentiaire de Loos.

Au cours d'une dispute courte, mais violente, un prisonnier Hannequin Emile, 40 ans, de Saint-Quentin, avait assommé en effet, à coups de tisonnier, un de ses camarades Colliard Adam, 28 ans, originaire de Millencourt (Somme).

Prévenu sans retard, le Parquet de Lille se rendit immédiatement sur les lieux du drame.

Voici les détails que nous avons recueillis sur place hier matin.

A propos d'une cigarette

Vers 2 h. 30 de l'après-midi, les détenus, comme de coutume, avaient été répartis et travaillaient dans les différents ateliers de la colonie.

Dans la lingerie, une douzaine de prisonniers étaient occupés à ranger des vêtements quand l'un d'eux Emile Hannequin, profitant de l'absence momentanée du gardien, M. Bresson, occupé à l'habillement de détenus arrivés le matin même de la prison de Fresnes, tire de sa poche du tabac provenant de « chiques » ramassées dans la cour, et se mit à rouler une cigarette.

Son travail terminé, montrant la cigarette à ses camarades, il leur dit avec fierté.

« Ça, au moins, ce n'est pas une cigarette de poitrinaire !...

A ces mots, Colliard Adam, gravement atteint de tuberculose pulmonaire, bondit et cria.

« C'est de moi que tu parles ? Répète un peu ce que tu viens de dire ».

Puis passant des paroles aux actes, il asséna un vigoureux coup de poing dans la poitrine de l'insulteur.

Interloqué, Hannequin ne répondit d'abord pas. Comme Colliard cependant, continuait à le couvrir d'injures, il prononça cette malheureuse phrase qui devait amener le drame.

« Après tout tu nous embêtes ! Si tu es malade, va te soigner et laisse nous tranquille ! »

A peine avait-il dit ces mots, que Colliard s'armait d'une chaise et lui en portait un coup formidable sur la tête.

En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, avant que les co-détenus aussent eu le temps d'intervenir, Hannequin ramassait un tisonnier se trouvant à sa portée, et en frappait son agresseur sur la tête avec une violence inouïe.

Assommé, Colliard s'écroula et tomba les bras en croix.

Les détenus appelèrent aussitôt le gardien et s'empressèrent auprès de la victime. Tous les soins cependant restèrent vains. Succombant à une hémorragie cérébrale, Colliard ne reprit pas connaissance et ne prononça plus une parole.

La descente du Parquet

Prévenu immédiatement, M. Jeh, directeur de la Maison Centrale, accourut aussitôt et se livra à une première enquête. Puis il avisa M. Dumont, commissaire de police à Loos et le Parquet de Lille, après avoir fait mettre le meurtrier en cellule.

A 5 heures, le Parquet représenté par MM. Fieffé, procureur de la République, Blanchard, juge d'instruction et son greffier arrivaient sur les lieux et faisaient procéder à la reconstitution de la scène.

Le médecin de la Colonie, établit un rapport attestant que la victime avait succombé à une hémorragie cérébrale et à une rupture des artères, provoquée par le coup de tisonnier.

Néanmoins, le Parquet chargea M. Cordonnier, médecin légiste, de pratiquer l'autopsie, chose qui sera faite aujourd'hui.

Quant à l'enquête administrative, elle ne releva aucune négligence à la charge du gardien Bresson, homme sérieux et consciencieux, qui n'avait quitté la lingerie que pour quelques minutes et pour satisfaire aux obligations de son service.

La victime et le meurtrier

Originaire de Millencourt (Somme), Colliard Adam, la victime, purgeait à la Maison Centrale, une peine de 18 mois de prison, pour coups et blessures, avec guet-apens et préméditation. Colliard était libérable en Août prochain, mais son état de santé était tel qu'il aurait difficilement atteint cette date. Titulaire de 11 condamnations pour violences, coups et blessures, Emile Hannequin